



Commune de CHAZEY-BONS
CONSEIL MUNICIPAL du 26 juin 2025.

Etaient présents : Bruno FORT ; Sophie GROS ; Emile PERRAUD ; Cécile MICHAUD ; Christian COCHET : adjoints.

Marie DICORATO ; Thierry LEGER ; Bernard MICHAUD ; Annabelle LEANDRO ; Julio CASTANEDA : conseillers.

Absentes excusées : Frédérique MOISSET à Emile PERRAUD ; Christine LECHON à Annabelle LEANDRO.

Absents : David COUNORD - Patricia JANTET - Christine LECHON - Francisco MARTINEZ.

Secrétaire de séance : Sophie GROS.

Rédactrice du procès-verbal : Adeline GAUDICHEAU.

La séance est ouverte à 19 h, Sophie GROS est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 mars 2025.

Le procès-verbal est validé à l'unanimité.

2. Accroissement saisonnier d'activité. Délibération n° D 2025-08.

M. le Maire explique qu'en raison des congés annuels des agents du service technique et de la nécessité d'avoir en permanence deux personnes à disposition notamment en raison de l'entretien des massifs fleuris pendant la période estivale, il y aurait lieu de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'agent technique polyvalent à temps complet (35 h/hebdomadaires de travail) du 15 juillet au 14 août 2025 inclus.

Vote : validé à l'unanimité.

3. Répartition des sièges du conseil communautaire – CCBS. Délibération n° D 2025-09.

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la composition du conseil communautaire de la communauté de communes Bugéy-Sud (CCBS) pourra être fixé, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux lors des prochaines élections en 2026. Les communes membres de la CCBS doivent donc l'approuver.

Il indique qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la CCBS un accord local, fixant à 65 le nombre de sièges du conseil communautaire de la CCBS, répartis, conformément aux principes énoncés au 2°) du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Commune	Population municipale	Répartition par accord local Nombre de conseillers titulaires
Belley	9 270	13
Culoz-Béon	3 416	5
Valromey-sur-Séran	1 350	2

Groslée-Saint-Benoit	1 232	2
Chazey-Bons	1 165	2
Artemare	1 141	2
Virignin	1 122	2
Brens	1 117	2
Virieu-le-Grand	1 110	2
Ceyzérieu	1 028	2
Parves et Nattages	943	1
Peyrieu	918	1
Champagne-en-Valromey	826	1
Brégnier-Cordon	812	1
Haut Valromey	777	1
Arvière-en-Valromey	715	1
Arboys en Bugey	688	1
Magnieu	651	1
Massignieu-de-Rives	653	1
Talissieu	514	1
Contrevoz	489	1
Saint-Martin-de-Bavel	431	1
Cuzieu	423	1
Saint-Germain-les-Paroisses	423	1
Cressin-Rochefort	384	1
Andert-et-Condon	335	1
Prémeyzel	245	1
Murs-et-Gélignieux	239	1
Izieu	223	1
Polliou	167	1
Marignieu	164	1
Colomieu	164	1
Rossillon	164	1
Conzieu	148	1
Lavours	138	1
Cheignieu-la-Balme	130	1
Ambléon	114	1
La Burbanche	97	1
Vongnes	71	1
Flaxieu	64	1
Armix	25	1
Total	34 086	65

Vote : validé à l'unanimité.

4. Mise à disposition du projet de modification simplifiée n°1 du PLU au public.

Délibération n° D2025-10.

M. le Maire rappelle la délibération n°2024-12 en date du 22 octobre 2014 concernant l'abandon du projet de réalisation de la voie douce sur la parcelle cadastrée AE 124. En conséquence, une modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) s'avère nécessaire afin de supprimer l'emplacement réservé n°3 situé sur cette même parcelle.

Il informe le conseil municipal que la mise à disposition au public du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Chazey-Bons se déroulera du **1er août 2025 inclus au lundi 1er septembre 2025** aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier relatif à ce projet de modification simplifiée n°1, ainsi que l'exposé de ses motifs, seront consultables : sur le site Internet de la commune : www.chazey-bons.fr, sur l'application ILLIWAP, au secrétariat de la mairie aux horaires suivants :

Lundi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00

Mercredi : 9h00 – 12h00

Vendredi : 9h00 – 12h00

Des registres destinés à recueillir les observations du public seront également mis à disposition au secrétariat aux mêmes horaires d'ouverture.

Vote : validé à l'unanimité.

5. Cadeau de naissance. Délibération n° D 2025-11.

M. le Maire annonce que Mme BERNARD Virginie, agent contractuel municipal aux services périscolaires, a donné naissance à son premier enfant, un petit garçon prénommé Adriann.

Il suggère de lui offrir à cette occasion un bon d'achat de 100 € (CENT EURO) chez JOUECLUB, enseigne à Belley ZA de l'OUSSON.

Vote : validé à l'unanimité.

M. Bruno FORT propose un projet de délibération relatif à l'attribution de bons d'achat pour l'ensemble des employés de la commune, dans le but d'acter la gestion des événements familiaux (naissances, mariages, décès, etc.) au même titre que la délibération n° 2024-22 relative aux absences exceptionnelles pour motifs familiaux, votée lors du conseil municipal en date du 16 décembre 2024. M. le Maire lui répond que cette proposition sera abordée au point n° 6 de l'ordre du jour, intitulé « Questions et informations diverses ».

6. Questions et informations diverses.

- M. le Maire rappelle la délibération n°53/2007 du 29/11/2007 relative à l'attribution de cadeaux pour les mariages et les naissances, laquelle précise qu'un bon cadeau de 50 € est offert à chaque couple se mariant dans la commune de CHAZEY-BONS et lors de la naissance d'un enfant dont les parents sont domiciliés dans la commune. Il propose de réévaluer le montant de ces bons. Après un tour de table, il est proposé d'attribuer 100 € pour chaque naissance et 150 € pour chaque mariage.

M. Bruno FORT propose d'inclure les agents de la commune dans le champ d'application de cette délibération.

- Conseil d'école du mardi 24/06/2025 : il est indiqué que 7 enfants scolarisés au groupe scolaire ont eu la chance d'être intégrés dans une classe spécialisée.

À ce jour, l'effectif prévisionnel pour la rentrée scolaire 2025/2026 s'élève à 129 élèves, un chiffre qui devrait augmenter d'ici septembre. M. le Maire indique que l'effectif maximum que le groupe scolaire peut accueillir s'élève à 150 élèves.

Le groupe scolaire compte 6 classes, actuellement composées comme suit : Petite section / Moyenne section : 20 élèves ; Moyenne section / Grande section : 22 élèves ; CP / CE1 : 20 élèves ; CE1 : 20 élèves ; CE2 / CM1 : 26 élèves ; CM2 : 21 élèves.

Mme Cécile MICHAUD précise que le collège de Belley donne des retours très positifs concernant les élèves issus de l'école de CHAZEY BONS.

- Mise en place d'un nouveau moyen de paiement des factures périscolaires : un nouveau mode de paiement va être proposé aux familles pour le règlement des factures périscolaires, dans le but de réduire les impayés. Ce dispositif, sollicité par plusieurs familles, vise à simplifier les démarches de paiement. En réponse à une question de M. Bruno FORT, il est précisé que le nouveau moyen de paiement pour le règlement des factures périscolaires sera proposé, et non imposé, aux familles.
- Pétition – Nuisances liées à la SME : un collectif de résidents de l'impasse du Bac a transmis à la mairie une pétition concernant les nuisances sonores et olfactives générées par la société SME. Cette pétition fait état de troubles récurrents impactant la qualité de vie des riverains qui sera transmise à la Préfecture de l'Ain.
- Point affouages – Coupes de bois : M. Christian COCHET informe que les habitants souhaitant bénéficier d'une coupe de bois peuvent s'inscrire en mairie jusqu'au 30 août. Un tirage au sort sera organisé afin de procéder à la répartition des coupes entre les personnes inscrites.
- Recrutement emploi saisonnier : M. Bruno FORT souhaite savoir si une décision a été prise concernant le choix d'un candidat parmi les CV reçus dans le cadre de l'offre d'emploi saisonnier. M. Emile PERRAUD lui indique qu'un candidat ayant déjà travaillé l'année précédente sur la commune a été retenu. M. Bruno FORT s'étonne que le choix se soit porté à nouveau sur ce même candidat, alors que d'autres candidatures avaient été reçues. Il exprime le souhait que, à l'avenir, des personnes différentes soient recrutées afin d'éviter de reprendre la même personne deux années de suite et précise que le recrutement d'agents saisonniers doit respecter les principes d'égalité d'accès et ouverts à toutes et tous sans distinction de sexe.

M. le Maire précise que la commune veillera à respecter ce principe et privilégiera désormais la diversité des recrutements pour ces emplois saisonniers, afin de favoriser l'accès à ces postes à un plus grand nombre de candidats.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 26 juin 2025.

A Chazey-Bons, le 26/06/2025.

La Secrétaire de séance,

Sophie GROS



Le Maire,

Philip LALLEMENT.

